



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2024

Est par la présente donné par le soussigné, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que :

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare aura lieu le lundi **20 décembre 2021** à 19 :45 h au 435, 1^{ière} rue Pied-de-la-Montagne (Salle communautaire):

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du Programme Triennal d'Immobilisations (2022-2024)
4. Adoption du Programme Triennal d'Immobilisations (2022-2024)
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 10^e jour de décembre 2021.

Jean-François Coderre
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jean-François Coderre, Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 8 h 30 et 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 10^e jour de décembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10^e jour de décembre 2021.

Jean-François Coderre
Directeur général et secrétaire-trésorier